



SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 NOVEMBRE à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Leitia LANCON ; Christian LEVEL ; Cyril RENARD ; Stéphane DURAND ; Christophe DAGOUNEAU ; Frédéric ROY ; Sophie CHAIZY ; Tyfanie TISSIER.

Absent excusé : Frédérique MAILLAULT

Absent : Françoise BARRAUD / Véronique NEXON

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER

Pouvoir : Frédérique MAILLAULT a donné pouvoir à Christian LEVEL

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 SEPTEMBRE 2023

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 06/09/2023.

Le conseil municipal approuve ledit compte rendu.

II. DELIBERATION SIEEEN RENOUVELLEMENT GROUPEMENT D'ACHAT.

Le maire présente au Conseil Municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce nouveau groupement d'achat permettra de mettre en œuvre les nouvelles modalités de contractualisation, tout en assurant la continuité des membres du groupement actuel.

Considérant que le groupement de dont la commune de Devay est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Devay d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De signer le devis.
- D'accepter ce plan de financement sous réserve de l'accord des subventions et d'autoriser Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

VIII. DETR SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la salle des fêtes, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis :

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES (à détailler par poste de dépenses, le cas échéant)	MONTANT H.T	%
Installation d'un chauffage soufflant	32 680.58	
Éclairage Led	4 695.00	
Peinture, abaissement et isolation du plafond	37 123.50	
TOTAL DÉPENSES :	74 499.08€	100 %
<u>RESSOURCES</u>		
D.E.T.R.	29 799,63 €	40 %
SUBVENTION :		
Autofinancement :	44 699.45€	60 %
TOTAL RESSOURCES :	74 499.08 €	100 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise :

Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le dépôt de dossier DETR.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

IX. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Repas des aînés CCAS le dimanche 10/12/2023.
- Vœux de la municipalité. 12/01/2023 19h
- Ville à joie.
- Courrier de M. GUILLAUMIN Gilles.
- Plan Communal de Sauvegarde

La séance est levée à 22h04.

Le Président

Le secrétaire

Les membres